

Image not found or type unknown



Hypothèque judiciaire

Par **Honfleur**, le **06/12/2020** à **18:35**

Bonjour Une promesse de vente est signée. Je suis l'acquéreur. Le vendeur m'informe qu'une hypothèque judiciaire a été ordonnée sur le bien objet de la promesse. Quelles sont les conséquences pour mon acquisition, y-a-t-il un risque que la promesse soit annulée?

Merci

Par **Honfleur**, le **06/12/2020** à **23:22**

Merci mais c'est l'inverse, l'inscription dépasse le prix de vente Que se passera t il pour la vente ? peut-elle être annuléeou impossible ?